

Réduire les rejets industriels ponctuels de substances dangereuses

QUELS SONT LES ENJEUX ?

Des effets néfastes même à très faibles concentrations

Les pollutions dangereuses sont à l'origine d'impacts environnementaux dont les effets peuvent être irréversibles pour les écosystèmes : disparition d'espèces, contamination de la chaîne alimentaire... Les conséquences sanitaires peuvent également être importantes. L'industrie a entrepris depuis de nombreuses années des efforts conséquents afin de réduire et surveiller les volumes de polluants rejetés dans les milieux aquatiques. Ces actions, aux résultats probants, ont porté jusqu'à présent sur les polluants les mieux connus (matières en suspension, oxydables, azotées...).

L'effort à engager porte maintenant sur les substances dangereuses, moins bien connues, dont les sources sont multiples et pour lesquelles les effets néfastes interviennent même à très faibles concentrations, de l'ordre du microgramme/litre. Cela implique d'accompagner les entreprises dans l'acquisition de connaissances sur les origines de ces substances et dans la mise en œuvre de solutions de traitement ou de substitution.

COMMENT AGIR ?

Par des actions concertées

Le manque de connaissance quant aux dangers de ces substances et le caractère « invisible » de leurs effets, qui se révèlent parfois à long terme, ne facilitent pas la mobilisation pour réduire ces rejets. Seule une action concertée entre les différents acteurs, permettant de mobiliser tous les leviers d'action réglementaires, techniques et financiers, permettra l'atteinte du bon état des eaux.

OÙ AGIR ?

Une centaine d'émetteurs identifiés en 2007

L'origine diversifiée de ces substances nécessite d'approfondir l'identification des émetteurs. Pour agir rapidement, il convient dans un premier temps de cibler les interventions sur un nombre restreint d'établissements parmi les principaux émetteurs de ces substances. Suite à l'exploitation des résultats d'une campagne d'analyses de rejets de substances dangereuses menée en 2007, une centaine d'établissements industriels a été sélectionnée par les DRIRE et l'Agence de l'eau comme principaux émetteurs de certaines substances dangereuses. Ils feront l'objet d'un accompagnement spécifique (analyses sur site...).

Pour contribuer efficacement à l'atteinte du bon état des eaux, le 9^e programme de l'Agence de l'eau prévoit d'engager des actions de réduction des rejets de substances dangereuses au moins sur **60 sites isolés prioritaires** d'ici 2012.

LES QUESTIONS TECHNIQUES À RÉSOUDRE

- Quelle est l'origine de ces substances (produits utilisés, génération au cours du procédé...)?
- Quelles solutions existent pour réduire les rejets de ces substances, voire les supprimer?



COMMENT METTRE EN PLACE UN PARTENARIAT ?

Trois partenaires, indispensables au succès de la démarche

1. La DRIRE

- vérifie et garantit la conformité des rejets des entreprises avec leurs arrêtés d'autorisation préfectorale ;
- impose aux entreprises une surveillance régulière de leurs rejets de substances dangereuses ;
- incite à adopter des pratiques et des technologies conduisant à la réduction et/ou à la suppression des rejets de substances dangereuses.

2. Des partenariats techniques à différentes échelles

- les représentants nationaux de certaines branches d'activité mènent une recherche sur les solutions de réduction ou de suppression de rejets spécifiques à leurs secteurs ;
- les associations d'industriels engagent une animation locale sur certains territoires ;
- les centres techniques ou bureaux d'études spécialisés accompagnent les établissements individuellement dans la recherche des sources et des solutions de réduction ou suppression des rejets dangereux.

3. L'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse, partenaire financier, technique et de communication

- visite les industriels pour inciter les actions en faveur de la réduction des rejets de substances dangereuses (aides techniques et financières) ;
- soutient financièrement les projets d'étude ou de travaux de réduction ;
- sensibilise et informe les acteurs potentiels (entreprises, collectivités...).

DES OBJECTIFS PARTAGÉS

- Mieux connaître l'origine des substances.
- Mieux connaître les procédés / changement de pratiques de réduction et suppression des substances.
- Contribuer à l'atteinte des objectifs nationaux de réduction et suppression des rejets.



LES AIDES DE L'AGENCE DE L'EAU

<ul style="list-style-type: none"> • Études • Travaux de réduction des pollutions par les substances prioritaires • Travaux de pérennisation des performances des ouvrages d'épuration • Prévention des pollutions accidentelles 	Subvention de 50 % ⁽¹⁾
--	-----------------------------------

⁽¹⁾ + 10 % pour les entreprises moyennes
+ 20 % pour les petites entreprises